

## Rentrée scolaire 2023, notes de services des inspections dans les circonscriptions, que répondre à la demande sur les APC

### Des tableaux sont demandés sur l'organisation prévisionnelle des APC, qu'en faire ?

→ Dans un premier temps, évaluer le caractère insistant ou non de la demande de l'IEN, car elle n'est pas identique partout. Ici on demandera un prévisionnel flou sur l'année, là on demandera un détail des séances prévues. Élément à prendre en compte pour se positionner stratégiquement.

→ Dans un second temps, se servir des propres textes du Ministère qui rappelle que l'organisation des APC relève de la responsabilité des équipes d'écoles, sans contrainte sur sa soumission à l'IEN. De ce fait, il est tout à fait régulier de signaler à l'IEN que les enseignant-e-s tiennent à disposition de l'IEN leur organisation dans la classe. Agir à plusieurs, c'est mieux, avec le syndicat.

### Comment se positionner sur le sujet, au regard des exigences institutionnelles ?

Il y a de fait une exigence de l'institution sur 36h d'APC pour ... pas pour tout le monde puisque, à la suite d'actions syndicales (qui se poursuivent), des catégories de collègues sont exemptées d'APC, qu'on soit dans le spécialisé ou sur un poste de direction, par exemple. Deux cas où, subitement, l'intérêt de l'élève, tellement invoqué, disparaît brutalement. Tant mieux pour nos collègues, car la réalité, c'est bien que ces APC sont un outil de contrainte et de contrôle sur les équipes.

Alors, il est possible de les faire, avec plus ou moins de fréquence, il est aussi possible de s'inscrire dans l'action syndicale en ne les faisant pas, et en invoquant la consigne syndicale et l'action en cours. Bien entendu, il y aura des arguments à combattre, y compris pour discuter entre collègues.

### APC ou pas APC ? Des arguments pas toujours honnêtes...

Refaisons un peu l'histoire de ces APC. Elles naissent en 2008 de la suppression de la moitié des postes de RASED et de la création de l'Aide personnalisée, avec le passage à la semaine de 24h. La difficulté scolaire était alors renvoyée sur les enseignant-e-s, à traiter après la classe.

#### **ENQUETE FSU-SNUipp :**



En 2017, la FSU- SNUipp a consulté la profession qui a largement répondu à 81% par le souhait de la suppression des APC, qui plus est dans le contexte où la plupart des écoles revenaient à la semaine de 4 jours et la journée de 6h. Cette journée de classe jugée trop longue quand la réforme des rythmes avait été initiée... A l'époque on parlait de limiter la journée à 5h30, aujourd'hui, ironie du sort, pour les plus fragiles ça monte à 6h30.

### Non à la culpabilisation !

Les enseignant-e-s sont mis par l'EN en position d'être redevables d'apporter une solution à la difficulté scolaire, qui peut avoir des réponses toutes autres que pédagogiques. Les études PIRLS montrent que le système français aggrave les inégalités, il semble donc logique de penser que les mesures prises « en faveur » des plus faibles sont inefficaces. C'est l'organisation de l'enseignement qui pourrait être en grande partie responsable du creusement des inégalités. La « respiration factice » apportée par les APC peut être vue comme une justification malhonnête des contraintes institutionnelles qui pèsent sur le temps de classe et accentuent les écarts.

## **« Les APC permettent de travailler en petits effectifs, vous ne pouvez pas être contre »...**

...Ce qui est le cas du MEN qui refuse d'abaisser les effectifs en classe, soit dit en passant ! L'EN surfe sur le « confort relatif » apporté par ces APC dans un contexte où la baisse des effectifs n'est jamais envisagée globalement, où les programmes n'ont pas été simplifiés en 2008 et ont pesé davantage sur les élèves les plus fragiles. Ministère cynique, qui refuse d'alléger toutes les classes et qui prend pour argument les petits groupes pour faire passer les APC auprès des enseignant-e-s.

En outre, le fonctionnement en petits groupes de besoins est une organisation que bien des enseignant-e-s mettent en place dans leurs classes, en présence de tous les élèves.

La perspective de renvoyer le traitement de la difficulté après la classe prive ces élèves, prive les enseignant-e-s d'une organisation pédagogique en classe, où l'hétérogénéité permet aux élèves de s'entraider. Cela constitue des groupes d'élèves faibles aux yeux de tous, et il est prouvé que regrouper des élèves faibles les conduit à progresser moins vite qu'en présence des autres élèves.

## **Les APC sont une réponse adaptée à la difficulté scolaire passagère**

Aucune étude de résultat de l'AP, mise en place en 2008, n'a jamais été conduite par le MEN qui en est si friand d'habitude. Seule l'université Paris-Descartes a montré en 2009 que l'aide n'est efficace que si elle est accomplie par des personnels spécialisés... Pourquoi refuser d'évaluer ce dispositif, en même temps qu'on soumet les RASED à une coupe réglée ?

~~Intérêt pédagogique~~



## **Les APC sont une réponse adaptée à la difficulté scolaire passagère (bis)**

La difficulté légère, passagère, n'est-elle pas une étape ordinaire dans les apprentissages ? Pourquoi stigmatiser quelques enfants qui ne seraient, passagèrement, pas au niveau des autres ? Va-t-on réellement développer la confiance de ces enfants en leur signalement, parfois de manière précoce, qu'ils sont en difficulté ? Et à le signifier à leurs parents, qui risquent d'en remettre une couche ?

## **Les APC vont permettre aux enfants de se sentir plus à l'aise en classe**

Les études de l'OCDE, PISA, le montrent : les élèves français sont deux fois plus stressés que leurs petits camarades. Peur de l'échec, de décevoir les parents, pression des devoirs à la maison, journées chargées. Tant de décisions des adultes leur pèsent dessus, et après une journée de classe, on va encore dire à certains "tu n'y arrives pas mais c'est pas grave, tu vas rester à l'école pour en faire plus" ! Mais SI ! c'est grave ! Comment nous sentirions-nous si notre IEN nous disait, devant nos collègues "vous n'y arrivez pas M. Duchmoutz, mais ce n'est pas grave, vous allez faire quelques AP". Oh qu'on le prendrait mal... pourquoi en irait-il différemment des enfants ? A-t-on des bases sur la psychologie infantine qui nous permettent d'affirmer le contraire ? Si tant d'enfants sont en souffrance, avant de les rendre responsables (en leur faisant en plus signer des contrats, des PPRE !) il faut faire changer le système. Les APC font partie de ces dispositifs très bienveillants en apparence et qui en fait sont cauchemardesques car ils renvoient à l'enfant une image d'échec, qu'il risque de traîner ensuite.

## **Les arguments liés aux Obligations Réglementaires de Service.**

Depuis qu'on est passé de 27h d'enseignement à 26h puis 24h, tout se passe comme si l'administration suspectait les enseignant-e-s de ne pas faire leurs heures. Légèrement insultant quand nous sommes sur le papier des « cadres » de la fonction publique... Les 108h deviennent alors un outil de contrôle mis en place par « l'école de la confiance », qui n'en est pas à une contradiction près. Du temps des 27h, il n'y avait pas ce contrôle, cette suspicion généralisée.



Or notre temps de travail reste conséquent, le temps de classe annuel aussi, 900h alors qu'il est de 750h en moyenne dans l'OCDE ! Les enquêtes montrent une durée de travail moyenne de 43,5h par semaine et 11 jours de travail pendant les vacances.

Le fait d'avoir exempté certains personnels d'APC montre que ces APC sont une variable d'ajustement, mais aussi que l'argument "temps de travail" a été entendu (d'une seule oreille, certes), et que l'action syndicale a porté des fruits. Pas suffisamment, mais c'est avec le poids de la contestation qu'on peut y arriver.



La FSU-SNUipp a mis en lumière le temps des 10 minutes d'accueil, invisibles, en réclamant qu'elles puissent être décomptées, ce que l'administration ne veut pas voir. Si on fait tous les accueils de l'année, cela représente 20j de classe "cadeau", quand même !! Si les APC sont supprimées, se battra-t-on pour les faire quand-même, au nom de l'intérêt des élèves, comme on se bat pour le retour des RASED complets partout ??

### **Des moyens d'action pour obtenir l'abandon des APC pour toutes et tous**

La FSU-SNUipp porte haut et fort ses revendications de baisses d'effectifs, maximum 24 par classe, pour toutes les classes élémentaires et maternelles.

Elle exige une formation initiale et continue approfondie, qui permette de comprendre la difficulté scolaire, et qui permette de former des personnels spécialisés, et d'en affecter davantage sur tout le territoire.

Les enseignant-e-s ne doivent pas craindre d'expliquer aux parents les raisons de leur refus de ces APC, ni d'expliquer à leur IEN que cette action s'inscrit dans une lutte collective avec l'appui syndical. Pour s'adresser à l'IEN, il suffit de tenir un peu à jour les heures travaillées en classe et hors la classe, expliciter les pratiques en matière de différenciation, pour montrer que notre temps de travail n'a pas à être contrôlé, que c'est toute l'école qui aurait à y perdre si nous venions à restreindre nos heures, pour inclure les APC dans le calcul. APC qui, pour conclure, seraient si importantes alors qu'elles sont soumises à l'accord des familles... on a déjà vu plus sérieux.

**Des questions, des idées, des actions : ne restez pas seul-e, contactez un-e collègue syndiqué-e (si vous ne l'êtes pas) ou la FSU-SNUipp01 : [snu01@snuipp.fr](mailto:snu01@snuipp.fr)**

